

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M^{lle} NIVERLET, libraires;

A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 49 minut. soir,	Omnibus.
4 — 32 — —	Express.
4 — 1 — —	matin, Express-Poste.
10 — 28 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.
--------------------------	----------

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin,	Express.
11 — 51 — —	Omnibus.
6 — 6 — —	soir, Omnibus.
9 — 23 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.
---------------------------	----------

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Voici les principaux passages d'un article du *Moniteur de l'Armée*, sur les destinées nouvelles de l'Inde.

« Les dernières dépêches nous révèlent une circonstance que nous ignorions entièrement. Elles annoncent que la colonne du général Stewart était arrivée à Indore. Il en résulte que l'insurrection avait éclaté sur ce point, puisqu'on a dû y envoyer des troupes.

« Le royaume d'Indore ou de Holkar, qui formait l'ancienne province de Malwa, dans le Guzerate, fait partie des possessions médiates de la Compagnie, c'est-à-dire de celles qui sont administrées par des princes tributaires. Cet Etat était autrefois un des plus riches et des plus puissants de la confédération des Mahrattes, qui a soutenu contre l'Angleterre des guerres si terribles. La capitale du royaume, qui porte le même nom, a été presque entièrement détruite par Madhadji-Syndhyah, célèbre prince mahratte, un des hommes les plus distingués de son temps par ses grandes qualités militaires.

« Cette ville a été reconstruite en 1818, pendant la régence du sage Tatia-Djogh, qui a été le bienfaiteur du pays. Elle est aujourd'hui une des plus belles de l'Inde. On y remarque deux monuments cités par tous les voyageurs, l'un est le palais royal, élevé en 1820, en marbre rouge et blanc, qui surmontent des jardins en terrasses, rappelant les merveilles de Sémiramis; l'autre est le mausolée de Mathar Rao Holkar, le fondateur de la dynastie régnante, mort en 1765, et qui, fils d'un simple berger, parvint par son courage et son mérite au pouvoir suprême. C'est dans le royaume d'Indore que se trouve la ville de Wone, célèbre par ses magnifiques temples d'origine bouddhique. Ces édifices sont en granit taillé, décorés de bas-reliefs et d'ornements qu'on ne croirait pas possibles avec cette pierre dure, si difficile à employer. Ces temples, qui étaient autrefois au nombre de cent, sont réduits au nombre de douze; mais ils sont complets et admirablement conservés.

« L'ensemble des nouvelles favorables aujourd'hui connues, prouve que les Anglais commencent à reprendre l'offensive, et que, comme toujours, les indigènes, quand ils se présentent dans des conditions normales, sont hors d'état de soutenir la lutte contre eux. Sir Colin Campbell vient d'arriver à Calcutta; il va prendre le commandement en chef de l'armée anglaise des Indes, et les affaires vont entrer dans une nouvelle phase. Ce général, qui a fait la guerre de Crimée, joint à une grande expérience la confiance de ses troupes.

La partie défavorable de la dépêche est tout entière dans ce double fait, qu'on a découvert à Bombay une vaste conspiration mahométane, qu'à la suite de cette découverte on a arrêté un grand nombre de personnes, parmi lesquelles se trouve l'ancien rajah de Settara, et qu'un régiment indigène s'est mutiné, ce qui a obligé l'autorité à ordonner son désarmement.

« La dépêche ne se prononce pas sur ces faits qu'elle porte à la connaissance publique d'une manière incomplète. Quoiqu'il en soit, on doit reconnaître que la seule mention qu'elle en fait est grave. Jusqu'à ce moment la révolte avait été circonscrite au Bengale; les présidences de Bombay et de Madras se trouvaient préservées. Si l'insurrection gagne ces deux parties importantes de l'Inde anglaise, la possession de l'empire Indo-Britannique pourra être remise en question; mais quelques troubles partiels n'impliquent pas un soulèvement général; il faut donc attendre des nouvelles plus détaillées avant d'émettre une opinion.

« La présidence de Bombay a une population de 11,109,067 habitants, d'après les derniers recensements, pour la partie qui dépend directement des possessions de la Compagnie. Les Etats gouvernés par les princes indigènes tributaires de la Compagnie, compris dans la circonscription du territoire de cette présidence, ont de leur côté une population de 6,440,370 habitants. La présidence de Bombay a donc une population totale de 17,549,437 habitants, composée de mahométans, d'hindous, de juifs et de chrétiens. Ces éléments sont différents de ceux qui forment la population du Bengale, composée des castes les plus fanatiques de l'Inde.

« L'élément mahométan est regardé comme le plus puissant de tous, et on voit par la dépêche que la conspiration était mahométane. Si cette conspiration n'a pas été étouffée dès sa naissance, elle pourra créer de grandes difficultés au gouvernement anglais. »

Les renseignements les plus récents reçus des Principautés ne laissent pas de doute, non-seulement sur l'ordre et la régularité dans les élections, mais aussi sur l'empressement des électeurs à se rendre au scrutin. Les résultats obtenus aux dernières dates étaient tous favorables à l'union. — Havas.

On a reçu des nouvelles particulières de l'Inde française du 30 juillet. A cette date, le pays jouissait de la plus profonde tranquillité, l'organisation des milices se faisait d'une manière régulière à Pondichéry, à Karikal, à Yanam et sur les autres points; la population indigène continuait à montrer des dispositions favorables pour l'administration française et un grand nombre de familles indiennes avaient signé des adresses aux autorités pour protester de leur dévouement.

EGYPTE. — Nous lisons dans une lettre d'Alexandrie, du 7 septembre, adressée au *Nouvelliste de Marseille* :

« Je n'ai rien de nouveau à vous annoncer aujourd'hui, si ce n'est la rentrée aux affaires d'Artim-Bey que S. A. le vice-roi vient de nommer ministre sans portefeuilles. Artim-Bey a occupé le ministère des affaires étrangères, sous Méhémet-Ali et Abbas-Pacha; Arménien de naissance, c'est un homme de talents et d'expérience. »

Le *Moniteur* publie la note suivante :

« Le bruit a couru qu'il se formait une légion étrangère à la solde de l'Angleterre pour la guerre des Indes; on nous prie d'annoncer que ce bruit est dénué de fondement, et qu'il n'y a que les sujets de S. M. britannique qui puissent être admis dans les cadres de l'armée anglaise. »

« Le bruit a couru qu'il se formait une légion étrangère à la solde de l'Angleterre pour la guerre des Indes; on nous prie d'annoncer que ce bruit est dénué de fondement, et qu'il n'y a que les sujets de S. M. britannique qui puissent être admis dans les cadres de l'armée anglaise. »

FEUILLETON

MADemoiselle DE CARDONNE.

(Suite.)

Nancy eut la pensée de se jeter à bas de son cheval, elle se pencha même pour se précipiter à terre au risque de se tuer; mais Juliette, qui galopait à sa gauche, lui opposa son bras, la retint et lui adressa de nouveau un regard si humble et si respectueux, que M^{lle} de Cardonne se résigna, non sans terreur, à suivre jusqu'au bout cette aventure. Elle essaya d'arracher quelques explications à ses ravisseurs; nul ne lui répondit, et les chevaux couraient dans les savanes, poussés par leurs cavaliers qui leur laissaient à peine le temps de respirer.

Bientôt les toits et les jardins de Saint-Marc s'offrirent à la vue de Nancy qui, malgré son épouvante, ne put se défendre d'un mouvement de joie, car elle allait entrer dans cette ville où le capitaine Meynard était captif, et, désormais, les deux fiancés devaient partager les mêmes périls, tressaillir aux mêmes alarmes, se voir peut-être et se parler!

Le soleil venait de disparaître derrière les grands mornes des Verettes, et la nuit était proche, car, aux Antilles, le crépuscule est de courte durée. Juliette commanda halte aux soldats, et la petite troupe s'arrêta dans un bois d'acajoux qui s'étendait jusqu'aux portes

de Saint-Marc. Pendant ce repos, la mulâtresse affecta de se tenir éloignée de Nancy.

— En route, dit Juliette lorsque la nuit fut tout-à-fait descendue dans la plaine; il est temps, marchons.

Les cavaliers obéirent et prirent, au pas, le chemin de Saint-Marc. Un peu avant d'entrer dans la ville, on débarrassa le cheval de Nancy de la corde qu'il avait au cou; les nègres entourèrent leur prisonnière, Juliette se mit en tête de l'escorte, et la troupe, traversant les rues désertes de la ville (Dessalines avait ordonné depuis longtemps qu'à la nuit tombante toutes les portes fussent fermées et les rues évacuées), arriva au palais du gouverneur.

Juliette donna elle-même le mot d'ordre aux différents postes, traversa plusieurs cours et ordonna de mettre pied à terre. Dès que Nancy eut quitté sa selle, Juliette la prit par le bras, et l'entraînant, elle lui dit :

— Si vous aimez véritablement, si vous êtes digne d'être aimée, ne vous étonnez de rien, ne doutez de rien... pas un mot... suivez-moi.

Nancy, interdite, nésachant ce qu'elle devait penser de cette aventure, n'osant se révolter et résister, n'osant non plus se fier à ce guide qui pouvait la pousser dans un piège, suivit machinalement Juliette et arriva, après de nombreux détours, dans une chambre meublée avec assez de luxe.

— Vous êtes chez Dessalines, dit la mulâtresse en por-

tant un doigt à ses lèvres pour commander le silence. Nancy frissonna de la tête aux pieds.

— C'est-à-dire, continua Juliette, que vous êtes chez vous. — Chez moi! fit M^{lle} de Cardonne avec horreur. — Quand vous aurez lu ce billet, dit Juliette en glissant adroitement un papier dans les mains de Nancy, vous comprendrez que seule, maintenant, vous disposez de votre salut et de la vie de ceux qui vous sont chers... Lisez vite... moi, je veille.

Juliette entr'ouvrit une petite porte et se posa en sentinelle.

Nancy jeta les yeux sur le billet, l'ouvrit, tressaillit en voyant la signature de son fiancé, et lut à la hâte.

« Chère Nancy, ma bien-aimée, résignez-vous pour nous sauver tous, vous, votre père, mes compagnons d'armes et moi-même; faites ce que vous dira la mulâtresse Juliette, elle nous est dévouée; c'est par elle que Dieu nous vient en aide. A bientôt, ange de beauté, de courage et d'amour. » MEYNARD. »

Juliette suivait des yeux Nancy; aussitôt que M^{lle} de Cardonne eut achevé sa lecture, la mulâtresse courut à elle, et, arrachant le billet de ses mains, elle le déchira puis le brûla au feu d'une bougie.

— Que dois-je faire? demanda Nancy avec résolution. — M'écouter, ne pas m'interrompre et obéir, non pas à moi, mais à la nécessité. — Je suis prête et résignée. — Dessalines va venir; faites-vous violence, ne le rebutez

Vienne, 17 septembre. — Bombay, 15 août. — Le général Havelock, qui s'était avancé près de Lucknow, après trois combats heureux, a dû cependant se retirer à Cawpore.

Il a été livré, près d'Agra, une grande bataille, dans laquelle les insurgés ont été battus; il en a été de même à Sealkote.

A Calcutta, on éprouvait des craintes à cause de la prochaine fête populaire. A Benarès et à Jessare, des conspirations ont été découvertes. A Dinapore, il y a eu un mouvement séditieux parmi quelques régiments.

Trieste, 17 septembre. — Le paquebot, parti d'Alexandrie le 9 septembre, apporte les nouvelles suivantes de l'Inde :

Vingt combats ont été livrés devant Delhi. Le général Havelock s'est replié sur Cawpore à la suite des ravages du cholera et il attend des renforts.

Les Anglais ont attaqué Arad, où ils ont eu 200 hommes tués. Ils se sont retirés et ont levé le siège, les rebelles ayant reçu des renforts de Ghazipore.

Trois régiments se sont insurgés à Dinapore. Les irréguliers de Legalwy ont massacré les Européens de cette ville.

Lord Elgin serait arrivé à Calcutta avec 380 marins et une compagnie de troupes européennes.

Marseille, 17 septembre. — Le paquebot porteur de la malle de Calcutta n'est pas encore signalé.

On mande de Constantinople, le 9 septembre, que le bruit courait que le télégraphe avait apporté la nouvelle de la mort du prince Danilo, assassiné par ses parents, qui voulaient venger la mort de leur neveu, assassiné à Constantinople.

Fethi-Pacha, beau-frère du Sultan, a été disgracié après la retraite de Reshid-Pacha et remplacé, comme grand-maître de l'artillerie, par Vach-Pacha, défenseur de Kars.

Les nouvelles d'Athènes, du 11 septembre, disent que le brigandage continue en Macédoine. Les journaux grecs attaquent vivement la politique anglaise dans les îles Ioniennes, ainsi que les fortifications de Corfou.

Suivant la *Presse d'Orient*, les chrétiens de la Palestine seraient toujours inquiets, par suite de l'insuffisance des troupes pouvant les protéger; cependant il n'est arrivé en Palestine aucun événement fâcheux. Suveya-Pacha prend du reste des mesures, afin de maintenir l'ordre, et il n'est plus question de sa démission.

Berne, 17 septembre. — La réponse du gouvernement vaudois est arrivée, elle demande un terme plus long pour examiner le tracé du chemin. Le président Fornerod a publié une adresse au peuple vaudois, dans laquelle il justifie le conseil-fédéral et exprime l'espérance que les Vaudois reconnaîtront l'autorité de la loi. — Havas.

FAITS DIVERS.

L'Empereur doit quitter le camp de Châlons le 24 pour se rendre en Allemagne. Suivant toutes les apparences, l'Impératrice n'accompagnerait pas S. M.

pas; il croit que vous consentirez à l'épouser si, à l'aide des Français qui, d'un jour à l'autre, vont débarquer, il renverse le pouvoir du dictateur... Vous avez trop d'intelligence pour ne pas me comprendre; le capitaine Meynard s'est fait votre caution; si vous détruisez son ouvrage, vous l'envoyez à la mort et vous faites manquer l'expédition française... Soyez sans crainte, je veillerai sur vous et surveillerai Dessalines... Adieu, vous avez là ce qu'il vous faut pour écrire, préparez un billet pour l'amiral; je crains que votre nègre n'ait donné une fausse alerte aux Tamarins, je crains que Médi ne soit libre: nous serions tous perdus s'il en était ainsi. N'écrivez rien qui nous compromette, mais recommandez qu'on ait l'œil sur ma mère... Je suis inquiète, nous avons fait une faute, votre nègre nous portera malheur... les meilleures têtes ne pensent pas à tout.

Juliette avait parlé à voix basse; sans attendre une réponse, elle disparut par la porte qu'elle avait déjà entrouverte, et laissa M^{lle} de Cardonne au comble de l'étonnement.

— Mon Dieu, venez à mon aide! murmura Nancy joignant les mains avec douleur; faut-il m'abandonner aux conseils de cette femme? ne suis-je point victime de quelque perfidie? Cette lettre du capitaine ne lui a-t-elle pas été imposée?... Oh! non, jamais... je suis folle... Le capitaine Meynard ne m'aurait pas écrit ces lignes si elles ne devaient nous sauver tous; mon doute fait injure

— Depuis quelques jours, on discute beaucoup au sujet de l'impôt nouveau sur les valeurs mobilières ou plutôt sur son mode d'application. Il y a lieu de croire qu'une note du ministère des finances, note insérée au *Moniteur*, fixera bientôt tous les doutes qui pourraient exister sur la question, surtout parmi les petits capitalistes qui semblent s'en préoccuper.

— On lit dans le *Moniteur*:

On a répandu par erreur dans le public le bruit que les agents de change ne négocieraient pas les titres nominatifs. Les agents de change ne peuvent pas avoir eu la pensée de refuser leur ministère à la négociation de valeurs reconnues par la loi du 23 juin 1857. Ces titres seront donc admis aux divers modes de négociation, tout comme les titres au porteur.

— On lit dans l'*Echo universel de La Haye*:

« Un incendie qui a éclaté dans les tourbières blanches de Doesborg, brave depuis plusieurs jours tous les moyens que l'on met en œuvre pour l'éteindre. La flamme a déjà dévoré plusieurs bois de sapin, et après avoir anéanti une grande partie des tourbières de Wolhom, elle a attaqué les tourbières noires près de Zelhem. Si la pluie ne vient pas éteindre le feu, il faudra patiemment attendre la fin de cet incendie.

DESTRUCTION DES LOCHES. — Un cultivateur distingué, M. P. Bellamy, préconise un remède bien simple pour se débarrasser des loches ou limaces.

« Toutes les fois — dit-il — qu'il s'agit de préserver un petit semis de jardin, nous croyons qu'on peut y parvenir à force de vigilance et en répandant souvent de la chaux en poudre; mais ce moyen, efficace dans la petite culture, est inapplicable toutes les fois qu'on veut l'étendre à la grande culture.

» M. Denis, cultivateur au Pavillon, avait conseillé d'étendre du poussier (balle) d'orge ou de froment barbu sur les champs ensemencés de trèfle incarnat ou de navets. Depuis nous avons employé ce préservatif pour des semis de betteraves, de choux branchus du Poitou, de salade, et nous en avons été satisfait.

» Au lieu de mettre dans les étables ou dans les fumiers les poussiers que nous venons de mentionner, nous croyons devoir engager les agriculteurs à les conserver dans des lieux secs, afin de les employer en temps opportun. Que les horticulteurs en fassent l'essai, et dans un grand nombre de circonstances ils finiront par lui accorder la préférence. »

APICULTURE. — L'*Union du Var* rapporte un fait curieux dont nos éleveurs d'abeilles feront bien de prendre note.

« Deux agriculteurs d'une commune du Var avaient l'habitude salutaire de porter leurs ruches dans les forêts de Mandelieu pour les y faire hiverner.

» Au moment de faire transhummer leurs ruches, nos apiculteurs s'aperçurent, vers le milieu de la journée du 4 mai 1856, que les abeilles étaient absentes; pourtant les ruches étaient remplies et se trouvaient être d'un poids extraordinaire pour la saison. Surpris de cette circonstance, ils se mirent à observer jusqu'au soir. Vers six heures, les abeilles commencèrent à rentrer au logis chargées outre mesure du plus riches butin: c'était chose fa-

cile à reconnaître pour des yeux même moins expérimentés que ceux de nos observateurs.

» Emervillés, ils se mettent à regarder plus attentivement les champs et les montagnes des environs, sans y rien découvrir de plus remarquable que les années précédentes. Enfin, en parcourant les prés, ils entrèrent dans une ferme où l'on préparait des tourteaux de sésame pour être enfouis avec la semence des pommes de terre.

» Les tourteaux, plongés dans un réservoir plein d'eau, étaient en ce moment à l'état de pâte liquide; c'est ainsi qu'on les emploie avec le plus grand succès à Mandelieu. Le fermier chargé de cette opération, voyant arriver les agriculteurs: — Vous venez voir, leur dit-il, comment nous faisons la soupe à vos abeilles. Depuis quelques jours, nous sommes assaillis par vos essaims, et ils s'en donnent à cœur joie, je vous le jure.

» Les montagnards, étant retournés le lendemain matin à cet endroit, s'aperçurent que le fermier ne s'était point trompé, et observèrent eux-mêmes une incroyable quantité d'abeilles bourdonnant et se repaissant autour et dans le réservoir rempli de tourteaux de sésame.

» Les apiculteurs ont eu soin de placer près de leurs ruches de grands baquets remplis de tourteaux à demi-fondus dans l'eau et réduits à peu près à l'état de bouillie.

» Depuis ce moment les abeilles ne quittent point les baquets, toujours soigneusement remplis de soupe, comme le disait le fermier de Mandelieu. L'hiver, ce genre de nourriture a été offert aux essaims; seulement on a eu soin de le préparer avec de l'eau chaude pour combattre l'effet de la gelée, et à la nuit on ne néglige point de rentrer les baquets soit au logis, soit dans les écuries chaudes.

» Le résultat a été merveilleux, tant pour la production des rayons de miel que pour la reproduction des abeilles, dont la fécondité s'est trouvée presque décuplée par suite de la facilité qu'on leur donne aussi de trouver leur nouvelle, abondante, et, à ce qu'il paraît, excellente nourriture. Quelques personnes ont imité cet exemple, et la récolte de 1857 donnera la preuve concluante de l'efficacité d'un si nouveau et si utile procédé. »

— L'usage fréquent que l'on fait depuis plusieurs années, dans le commerce et dans l'industrie, du caoutchouc et de la gutta-percha, dont la découverte est assez récente, donne une valeur toute particulière à la communication que M. le docteur Bleckrode, professeur à l'Académie royale de Delfe et directeur de la Société internationale d'Industrie des Pays Bas, a prié M. Descaisne de vouloir bien faire à son nom à l'Académie des Sciences, dans sa séance de lundi dernier.

Il s'agit d'un nouvel arbre à gutta-percha découvert à la Guyane hollandaise. Connu des natifs sous le nom de Bolletrie, cet arbre, comme l'Honandra-Gutta, appartient à la famille des Sapotées. Il croît en grande abondance dans toutes les parties de la Guyane élevées au-dessus des savanes incendiées.

Le produit nouveau a été assimilé par la chambre de commerce d'Amsterdam à la meilleure qualité de gutta-percha que l'industrie reçoit actuellement des Indes-Orientales. Cette découverte peut être d'une très-grande importance pour notre propre colonie de la Guyane, dont la terre, identique

à ce vaillant cœur, je n'aurai pas moins de courage que lui... Merci, mon Dieu! vous m'avez rendu mes forces et mon énergie.

M^{lle} de Cardonne écrivit à la hâte le billet que lui avait demandé Juliette, et comme elle le cachait sous son corsage, Dessalines entra par la porte où avait disparu la mulâtresse, et il s'avança d'un pas trainant et aviné, s'efforçant de se donner quelque tournure et quelque grâce.

XX.

En quittant M^{lle} de Cardonne, Juliette s'était rendue dans la salle où Dessalines achevait, selon sa coutume, son repas du soir dans une orgie.

La mulâtresse frappa le gouverneur de Saint-Marc sur l'épaule, et, lui faisant signe de la suivre, elle le conduisit dans une pièce voisine.

— Eh bien, demanda Son Excellence, qu'y a-t-il de nouveau, ma mignonne? — Devine. — A dire vrai, je ne suis guère en état de deviner pour le moment; mes jambes sont flasques et ma tête est lourde... Parle, j'écoute: les Français arrivent-ils? — Tu sais que je t'aime, tu le sais, n'est-ce pas? — Certes. — Eh bien, j'ai voulu te donner une nouvelle preuve de mon amour, je suis allée chercher cette femme blanche pour laquelle tu as un caprice... — La fille de l'amiral, reprit Dessalines avec joie. — Ah! reprit Juliette, je ne m'étais pas trompée, cette femme est ma rivale, tu viens de te trahir. — Non, sur

l'honneur... — Que m'importe! cette femme est moins belle que moi. — Certainement mes caprices durent peu; toi seule tu as su conquérir à jamais mon cœur. — J'ai donc mieux aimé couir au-devant de tes desirs... Si je m'y étais opposée, tu m'aurais prise en aversion; je veux garder mon sceptre; tu seras empereur, je serai l'impératrice, et l'impératrice fermera les yeux sur tes infidélités, pourvu que ces infidélités ne menacent pas sa couronne. — Tu es un ange, Juliette... — J'ai donc élevé cette belle Nancy de Cardonne; quelques cavaliers de ta garde m'ont aidée dans ce coup de main; la fine mouche ne s'est pas trop révoltée, ce qui me laisse croire que tu ne lui as pas déplu. — Vraiment! s'écria encore Dessalines suffoqué par une bouffée d'orgueil, vraiment! et où est-elle? — Ici même, dans l'une de mes chambres... Ecoute bien ce que je vais te dire: cette femme t'appartient dès aujourd'hui, mais je veillerai sur elle jusqu'au jour de notre couronnement, et je ne la jetterai dans les bras qu'en échange du diadème dont tu dois parer mon front. — Certainement, certainement... cependant, ma belle amie, tes conditions suspectent ma loyauté, ce me semble. — Oh! je suis rusée! tu n'es pas à l'apprendre... Je sais te tenir ainsi dans ma dépendance; ma rivale, loin de me nuire, servira mon ambition et mon amour. — Tu es née pour le trône, Juliette... Au moins puis-je voir?... — Tu verras la fille de l'amiral; elle est chez moi, dans la chambre bleue; le chemin t'est connu. Parlons main-

avec celle des autres Guyanes, hollandaise et anglaise, nous permet d'espérer la présence de l'arbre auquel M. Blum a donné le nom de Sapota-Mulleri.

Pour les faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, 17 septembre. — Calcutta, 15. — Le général Havelock a été obligé de retourner à Cawnpore pour y déposer ses malades, ses blessés et les canons pris à l'ennemi. Le choléra dévêtait ses soldats; il lui était impossible d'avancer sans renforts.

Un détachement anglais, poursuivant les insurgés du côté d'Agra, a perdu les deux tiers de son effectif, et a été obligé de battre en retraite. La garnison de Delhi avait déjà fait 20 sorties.

Les Européens ont été massacrés à Segowly. Des complots ayant le même but, ont été découverts à Yassove et à Bénarès.

Des troubles ont éclaté à Behr; l'état de siège a été déclaré.

Le commerce est paralysé. Calcutta et Bombay passent dans les alarmes la fête musulmane. La tranquillité est maintenue; mais depuis les dernières nouvelles, on est dans la consternation. — Havas.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure, pour être appliqué à partir du jour de l'ouverture de la section de Nantes à Saint-Nazaire, le Tarif spécial ci-après :

Transports à petite vitesse.

TARIF SPÉCIAL

POUR LE TRANSPORT DES MULES.

LIEUX DE DÉPART et de DESTINATION.	PRIX pour la distance entière et par tête, sans frais de manutention.
De NIORT à SAINT-NAZAIRE. . .	10 fr. »

NOTA. — Les mules expédiées de ou pour une station non dénommée ci-dessus, comprise entre deux stations dénommées, jouiront du bénéfice du présent Tarif spécial, en payant pour la distance entière, depuis la dernière station dénommée, située avant le lieu de départ, jusqu'à la première station dénommée, située après le lieu de destination, si la taxe ainsi calculée est plus avantageuse pour les Expéditeurs que celle du Tarif général.

CONDITIONS DU PRÉSENT TARIF.

Pour jouir du présent Tarif, les Expéditeurs doivent fournir un chargement complet en rapport avec la capacité du matériel qui est mis à leur disposition.

Ils font eux-mêmes le chargement et le déchargement des animaux, sous la surveillance de la Compagnie.

La Compagnie ne répond pas des accidents qui peuvent survenir aux animaux dans les gares et pendant la route.

On lit dans la Gazette des Tribunaux :

Depuis quelque temps le Tribunal de commerce de la Seine est saisi d'une foule de procès qui ont pour cause des faits de concurrence déloyale. Ce n'est pas par la supériorité de leurs produits que certains industriels cherchent à s'attirer la clientèle de

leurs confrères, c'est par l'imitation servile de leurs enseignes et étiquettes. Nous avons déjà rapporté bon nombre de ces procès, et nos colonnes ne suffiraient pas à les enregistrer tous. On a pu voir, cependant, que le Tribunal, gardien vigilant de la probité commerciale, s'est montré justement sévère dans la répression de cette fraude.

Deux affaires de ce genre étaient portées à l'une des dernières audiences, présidées par M. Denière. Dans la première, il s'agissait de la liqueur hygiénique ou élixir de Raspail. M. Combiere-Destre se plaignait que MM. Mallez-Laudas et Mallez-Lemaire débitaient la liqueur hygiénique en lui donnant le nom d'élixir Raspail, et dans des bouteilles absolument semblables à celles qu'il emploie lui-même, ce qui pouvait occasionner une confusion qui lui était préjudiciable. A l'appui de sa demande, M. Combiere-Destre produisit la lettre suivante, qui lui avait été adressée par M. Raspail.

« Citadelle de Doullens, 14 juillet 1852.

« A Monsieur Combiere-Destre, distillateur à Saumur,

« J'ai reçu et dégusté, Monsieur, les flacons de la liqueur que vous venez de m'adresser, j'en ai trouvé la confection aussi bonne au palais qu'à l'estomac.

« Je vous engage à n'en livrer au public que de semblables. La probité porte bonheur; on a droit d'être fier d'une fortune acquise, quand chaque piécette est tombée dans la caisse enveloppée dans une bénédiction.

« Je vous soumettrai une petite observation sur la forme des bouteilles, qui n'est pas tout-à-fait celle des bouteilles de dessert et se rapproche trop de la quadrature des flacons de pharmacie.

« La forme, comme vous le savez, semble être l'enseigne du fond, et nos gourmets ont besoin d'être soulagés par ruse et par une dissimulation qui, dans ce cas, est la vérité même.

» F.-V. RASPAIL. »

Le fait des défendeurs s'aggravait encore de cette circonstance, qu'ils étaient les dépositaires des produits de M. Combiere-Destre, et ses mandataires.

MM. Mallez-Laudas et Mallez-Lemaire répondirent à la demande que l'élixir Raspail était dans le domaine public, que la forme des bouteilles de M. Combiere-Destre n'avait rien de spécial, et que tout le monde pouvait employer cette forme.

Le Tribunal, après avoir entendu M^o Petitjean, agréé de M. Combiere-Destre, et M^o Deleuze, agréé des défendeurs, a reconnu que l'élixir Raspail étant dans le domaine public, MM. Mallez-Laudas et Mallez-Lemaire avaient pu le fabriquer et le vendre sous ce nom; mais il leur a fait défense de le débiter dans des bouteilles et avec des étiquettes semblables à celles adoptées par M. Combiere-Destre, et les a condamnés en 200 fr. de dommages-intérêts et aux dépens. (528)

Avis aux propriétaires de chevaux.

Le Liniment Boyer-Michel d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries ré-

centes ou anciennes, les entorses, foulures, écarts, molettes, faiblesses de jambes, etc. Dépôt : à Angers, chez MENIERE, ph.; à Cholet, BONTEMPS, ph. (104)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 10 au 17 septembre.

Le marché a recouvré un peu d'animation cette semaine, ce n'a pas été au profit d'une hausse immédiate, mais la secousse qu'il a reçue n'a pas encore développé toutes ses conséquences; elle a déjà produit un bon résultat en arrachant le marché à sa léthargie, en engageant les acheteurs à rentrer dans les valeurs, à la faveur de la baisse. Le mouvement rétrograde qui s'est déchainé au commencement de la semaine sur les chemins de fer, aura sa réaction en hausse, conformément aux lois constantes de la Bourse et à l'expérience.

Le côté regrettable et funeste de la baisse actuelle, c'est qu'elle continue par les ventes du comptant, qui avait résisté longtemps au découragement et aux défaillances de la spéculation. Le mouvement rétrograde qui s'est déclaré sur les chemins, depuis le commencement de ce mois, avec tant d'intensité, a ébranlé la confiance des porteurs de titres et les a entraînés à une panique qu'ils seront les premiers à regretter, lorsque, la hausse les surprenant à l'improviste, ils rachèteront leurs actions à des cours très-supérieurs à leurs prix de vente. Il semble difficile, en effet, que des valeurs qui rapportent 7 à 8 0/0 aux cours actuels restent longtemps flottantes sur la place.

L'activité de la spéculation s'était concentrée, dans ces derniers temps, sur le marché des chemins, la rente a été un peu délaissée. Elle n'a cependant pu, malgré les tendances excellentes du comptant, résister à l'affaissement général, et elle a rétrogradé lundi jusqu'à 66 35. Cette réaction a amené aussitôt des demandes, et une reprise qui a relevé le 5 0/0 à 66 65. Ce qu'il y a de plus satisfaisant sur ce marché, c'est qu'il est complètement dirigé en ce moment par les capitaux, et que, d'ailleurs la fermeté des fonds anglais modère la baisse de notre rente.

La baisse énorme qui s'était déclarée sur les chemins le jour et la veille de la réponse des primes, avait fait craindre une désastreuse liquidation pour les chemins et de fortes livraisons de titres. Les choses se sont mieux passées qu'on ne le craignait. Le bas prix du report a permis aux acheteurs de faire face aux exigences de leur position, et l'on n'a pas eu à déplorer des exécutions qui auraient eu de terribles conséquences.

Somme toute, les principales lignes de notre réseau ont subi depuis huit jours une dépréciation de 30 fr. au moins. Le Crédit Mobilier a fléchi de plus de 100 fr. Parmi les valeurs de placement, on ne peut guère citer que les obligations départementales de la Seine qui aient résisté à la baisse, et qui se maintiennent assez bien à 195, grâce surtout à ce qu'elles sont assimilées à la rente, et exemptes, à ce titre, de l'impôt mobilier.

Sur le marché industriel, il ne se fait plus rien; les seules valeurs qui soient encore l'objet de quelques transactions, sont l'Union financière Saint-Paul, la Caisse centrale de l'Industrie, la Compagnie Franco-Américaine, la Compagnie Soubervielle, la Compagnie marbrière du Maine, et la Compagnie centrale du Gaz. — A. Duport.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 17 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 66 70.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 91 00.

BOURSE DU 18 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 67 00
4 1/2 p. 0/0 hausse 75 cent. — Fermé à 91 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

tenant d'autres choses: le parti français est puissant dans Saint-Marc; il est si puissant, que, malgré toi, malgré tes troupes, il tendrait la main aux soldats que les vaisseaux d'Europe vont bientôt jeter sur la plage. Ne change donc pas de résolution, tu serais chassé de la ville, vaincu, mis en déroute et tué dans la débâcle. As-tu des nouvelles de la flotte? — Toussaint m'a fait dire aujourd'hui de redoubler de vigilance, car les Français peuvent se montrer à toute heure. Mais rassure-toi, mignonne, je suis bien décidé à crier « Vive la France! » Toussaint a donc fini de régner. — Très bien, retourne à ton souper, je vais, moi, me reposer de mes fatigues... A demain.

Dessalines embrassa lourdement la mulâtresse, rentra dans la salle où l'attendait son état-major enivré comme lui, avala quelques nouvelles rasades, puis s'esquiva pour courir à la chambre bleue où son odieux visage frappa M^o de Cardonne de terreur et de dégoût.

L'attitude noble et le regard ferme de Nancy intimidèrent le gouverneur, qui n'avait d'énergie que dans ses accès de brutale colère. Cette attitude et ce regard dégrèèrent l'ivrogne.

— Bonjour, Mam'zelle, dit-il avec l'humilité de l'esclave habitué au fouet, avez-vous fait un bon voyage?

Nancy, à cette question saugrenue, ne put s'empêcher de sourire; Dessalines était si grotesque, qu'il ne lui sembla pas bien à craindre.

— Mais oui, général, répondit-elle, j'ai fait très-bon voyage. — Et vous n'êtes pas fâchée d'être ici? — On m'a promis que vous protégeriez mon père... — Oh! quant à cela, Mam'zelle, interrompit le gouverneur enhardi par l'accueil bienveillant de Nancy, quand à cela, j'en réponds, votre père n'a rien à redouter... et... puisque nous voilà sur ce chapitre, causons sans gêne... Je vous adore, Mam'zelle Nancy, je vous aime prodigieusement, et si je vous ai fait enlever, c'est que la vie m'est insupportable sans vous... — Cette violence peut vous nuire, général; habitué à vaincre par la force, à la tête de vos troupes, vous auriez dû penser que, nous autres femmes, on ne peut nous vaincre que par la séduction. C'est le temps et le dévouement, le temps et la galanterie qui nous subjuguent, général. — Le temps! mais la passion est impatiente, et d'ailleurs les événements nous pressent... Écoutez, belle Nancy... vous avez vu dernièrement, il y a huit jours, je crois, un officier français... Vous l'avez vu, n'est-ce pas? — Oui, murmura faiblement M^o de Cardonne qui tremblait de commettre quelque imprudence. — Cet officier, ce capitaine vous a confié le message de Bonaparte, premier Consul? — Oui. — Il vous a dit que Bonaparte avait jeté les yeux sur moi pour gouverner Saint-Domingue avec le titre d'empereur, et jeté les yeux sur vous pour orner mon trône en qualité d'épousée et d'impératrice.

Nancy frissonna de tout son corps, mais elle répondit

avec une mâle fermeté :

— Oui. — Consentez-vous? — Votre conduite dictera ma réponse. — Et pour cela, s'écria Dessalines ivre de joie, à quelle épreuve me soumettez-vous? — Que mon père soit protégé, que les Français trouvent en vous un ami, un appui; que leurs troupes débarquent à Saint-Marc sans coup ferir, et mon cœur sera reconnaissant. — A vous donc la couronne, à moi ce trésor de beauté!

Dessalines s'était précipité sur la main de Nancy, mais cette main le repoussa avec tant de violence, qu'il alla tomber en trébuchant contre la muraille.

— Oh! oh! dit le rustre en revenant à la charge, il ne sera pas dit que nous ne scellerons pas notre traité par un baiser; il me faut un bon et long baiser.

La bête féroce commençait à se révéler; Dessalines, les lèvres palpitantes, les narines dilatées, le souffle épaissi, poursuivit Nancy qui le fuyait épouvantée comme l'oiseau qui se dérobe, dans une cage, à la main dont il est menacé.

M^o de Cardonne, arrêtée dans l'un des coins de la chambre, vit s'ouvrir les grands bras de Dessalines et poussa un cri de détresse.

Elle était face à face avec ce monstre qui grinçait des dents et rugissait.

— Eh bien, dit Juliette apparaissant sur le seuil de la porte, pourquoi tant de bruit chez moi?

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e CHEDEAU, avoué
à Saumur.

VENTE

Par adjudication,

Aux enchères publiques.

D'UNE MAISON,

Sise à Saumur,

Rue Saint-Nicolas, n^o 72.

L'adjudication aura lieu le dimanche
11 octobre 1857, à midi,

En l'étude de M^e TOUCHALEAUME,
notaire, sise à Saumur, place de la
Bilange, et par le ministère de ce
notaire.

La vente est poursuivie en vertu
d'un jugement rendu par le Tribunal
civil, séant à Saumur, le 27 août 1857,
enregistré et signifié;

A la requête de M^{lle} Louise-Renée
Charton, propriétaire, demeurant à
Saumur, ayant pour avoué constitué
M^e Chedeau, avoué, demeurant à Sau-
mur, rue du Temple, poursuivant;

En présence 1^o de M. François Olli-
vier, cordonnier, demeurant à Saumur,
agissant en qualité de tuteur de Eugé-
nie Charton, mineure, demeurant à
Saumur; M. Ollivier ayant constitué
M^e Coulbault, avoué, demeurant
à Saumur, rue du Marché-Noir, co-
licitant;

2^o M^{me} Adèle Fosellier, veuve du
sieur René Charton, propriétaire, de-
meurant à Saumur, ayant constitué M^e
Bodin, avoué, demeurant à Saumur,
rue d'Orléans, co-licitant;

3^o M. Dutertre, bottier, demeurant
à Saumur, en qualité de subrogé-tu-
teur de ladite mineure Charton.

DÉSIGNATION.

Une MAISON, à Saumur, rue Saint-
Nicolas, n^o 72,

Composée : au rez-de-chaussée d'un
magasin, arrière-magasin servant de
cuisine, petit salon derrière, caves
voûtées sous le magasin et l'arrière-
magasin, cellier sous le petit salon;

Derrière la maison, cour commune
avec diverses personnes; pompe et puits
communs dans cette cour;

Derrière le magasin, un escalier en
bois servant à exploiter les étages su-
périeurs;

Au 1^{er} étage, d'une chambre à che-
minée avec cabinet sur la rue, d'une
chambre à cheminée avec cabinet
éclairée sur la cour commune;

Au 2^e étage, même distribution;
grenier régnant sur le tout, couvert
en ardoises.

Cette maison est mise à prix à 8.000 f.

Le cahier de charges est déposé dans
l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire
à Saumur.

S'adresser, pour avoir des renseigne-
ments, à M^e TOUCHALEAUME, et aux
avoués des parties.

Dressé par l'avoué soussigné, à Sau-
mur, le 16 septembre 1857.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le 18 sep-
tembre 1857, f^o c. Reçu 1 franc,
dixièmes 20 centimes.

(524) Signé: LINACIER.

A VENDRE

La Ferme des Nonnes,

Située commune de Villebernier,

Près la rue Beauvoier, et par exten-
sion commune d'Allonnes,

Consistant en bâtiments d'habitation
et d'exploitation, jardin, terres labou-
rables et prés, d'une contenance de 3
hectares 95 ares, exploitée par le sieur
Dolivet.

S'adresser, pour tous renseigne-
ments, M. TOUCHALEAUME, successeur
désigné de M. CHASLE, ancien notaire
à Saumur, place de la Bilange. (515)

Les soussignés : M. Armand Coque-
reau, négociant, demeurant à Saumur,
d'une part;

Et M. Alexandre Cailhabet, aussi
négociant, demeurant à Saumur, d'au-
tre part;

Sont convenus de ce qui suit :

La société en nom collectif établie à
Saumur sous la raison sociale Coque-
reau et Cailhabet, suivant acte passé
devant M^e Chasle, et son collègue,
notaires à Saumur, le dix novembre
mil huit cent quarante-neuf, enregis-
tré, est dissoute à partir du trente
juin mil huit cent cinquante-sept, et
M. Coquereau, qui prend la suite des
affaires, est seul chargé de la liquida-
tion de l'ancienne société.

Fait double à Saumur, le 15 septem-
bre 1857.

Signé : COQUEREAU.

(525) Signé : CAILHABET.

Jardin et Chambre

A LOUER PRÉSENTEMENT.

S'adresser à M. Provost, jardinier,
rue Doucau. (526)

A VENDRE

En totalité ou en deux lots,

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur,

Le Mercredi 30 septembre 1857,
à l'heure de midi.

LA MAISON,

De feu M. BERTHELOT-COUSCHER,

Dernièrement occupée par M. Latouche
Située à Saumur, rue St-Nicolas,

Et composée comme suit :

Un porche; à droite du porche une
boutique, arrière-boutique, chambre
au premier et au second étage, gren-
ier et cave, joignant à l'ouest la mai-
son Jouanneau;

A gauche du porche, et joignant à
l'est la maison de M. Dézé, magasin
au rez-de-chaussée, cuisine, remise,
écurie, salon, salle à manger et cham-
bres à coucher au premier étage; plu-
sieurs chambres à coucher au second
étage, greniers, caves et cour.

Cette maison, qui romporte une fa-
çade de 15 mètres 50 centimètres,
pourra être divisée et vendue en deux
lots, dont le premier aura en façade 8
mètres, et le second 7 mètres 50 cen-
timètres. (521)

Etude de M^e GABEAU, notaire
à Baugé.

A VENDRE

En totalité ou par parties,

Trois FERMES et trois CLOSE-
RIES en un seul tenant, situées com-
munes de Saint-Martin-d'Arcé et Che-
viré, à 2 kilomètres de Baugé, entre
les routes de La Flèche et du Luée,
contenant environ cent trente-deux
hectares.

S'adresser, pour tous renseigne-
ments, à M^e GABEAU, notaire, et
pour traiter, à M. BRY, propriétaire,
aux Rosiers. (514)

A VENDRE

A l'Amiable,

UNE GRANDE MAISON,

PROPRE AU COMMERCE,

Située à Saumur, quai de Limoges
n^o 97, actuellement occupée par M. Mo-
rin, négociant en vins, avec ou sans
l'établissement des caves, et servitudes,
situées rue de Fenet.

Toutes facilités seront accordées pour
le paiement.

S'adresser, pour plus amples renseigne-
ments, à M^e LEROUX, notaire, ou à
M. HUARD-CHASSELOUP. (477)

M. MAUBERT, huissier à Saumur,
demande un PETIT CLERC. (472)

A VENDRE

Par adjudication,

En l'étude M^e LEROUX, notaire à
Saumur,

Le lundi 21 septembre 1857, à l'heure
de midi,

DEUX MAISONS,

Appartenant à M. FROMAGEAU,
architecte :

La première, située à Saumur, rue de
la levée d'Enceinte, consistant en sal-
lon de compagnie, salle à manger,
cuisine, bûcher, plusieurs chambres à
coucher, grenier, jardin, et joignant
d'un côté M^{me} veuve Prax, d'autre
côté M^{lle} Augustine Latrau.

La seconde, située à Saumur, petite
rue Beaurepaire, consistant en salle
à manger, cuisine et cabinet au rez-
de-chaussée, chambre et cabinet au
1^{er} étage, grenier, jardin, écurie
et remise, joignant d'un côté la maison
de M^{me} veuve Piquet, d'autre côté les
servitudes de la maison occupée par
M. Leroux.

La maison de la levée d'Enceinte
sera mise à prix à 9.000 fr. 9.000 fr.
Celle de la petite rue Beaurepaire
à 6.500 fr. 6.500 fr.
Une seule enchère adjugera. (502)

A VENDRE

Aux enchères publiques,

En l'étude et par le ministère de M^e
POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay,

Le dimanche 20 septembre 1857, à midi,
LE BEL

Etablissement de Fours à chaux de la Gazay,

AVEC TOUT LE MATÉRIEL EN DÉPENDANT.

Il consiste en une jolie maison d'ha-
bitation, récemment construite, ma-
gasins, hangars; deux fourneaux et
une vaste carrière de pierre calcaire,
joignant les fourneaux, auxquels on
arrive par une rampe très-douce; jar-
dins, vergers et terrains y atten-
nant; le tout d'une contenance superficielle de
2 hectares 43 ares.

Cet établissement est en pleine ex-
ploitation et très-bien achalandé; il
est situé en la commune de Vandele-
nay-Rillé, à 2 kilomètres environ de
Montreuil-Bellay, et à l'embranchement
des deux routes d'Argenton-
Château et du Puy-Notre-Dame à Mon-
treuil.

S'adresser, pour tous renseigne-
ments, à M^e POYNOT, notaire, et sur
les lieux, pour visiter la propriété, à
M. HERPAILLÉ. (503)

AVIS.

Le dépôt de l'*Élixir-Raspail*,
de COMBIER-DESTRE, de Sau-
mur, n'est plus à Paris, chez
M. MALLEZ, rue Vavin, 5, il
est maintenant chez M. LUEZ
fils, rue Saint-Martin, 116.

Le Tribunal de Commerce de la
Seine, par un jugement rendu le 13
août 1857, condamne solidairement
MM. Mallez Landais, de Paris, et
Mallez-Lemaire, de Lille, à changer la
forme de leur bouteille et de leur éti-
quette, aux dommages et intérêts en-
vers Combiér, pour le préjudice qu'ils
lui ont causé et aux frais de l'instance.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-
priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le lundi 21 septembre 1857, à midi,
et jours suivants, s'il y a lieu, il sera
procédé, par le ministère de M^e Henri
PLÉ, commissaire-priseur, chez la v^e
LERIGÉ, aubergiste à Saumur, rue de
la Cocasserie, à la vente publique aux
enchères d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couvertures, draps, ri-
deaux, couvertures, serviettes, nappes,
essuie-mains, commodes, armoires,
tables, chaises, tabourets, une jolie
charrette et une carriole sur ressorts,
un très-bon cheval et ses harnais, lu-
zerne, paille, bois de chauffage, bou-
teilles vides, batterie de cuisine, etc.
On paiera comptant, plus 5 p. %.

AVIS.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de
prévenir les dames qu'elle vient d'éta-
blir un atelier de corsetière place du
Marché-Noir, 5, à Saumur. Ayant déjà
exercé cette profession à Tours, elle
se trouve en position de faire, aussi
bien que possible, et à des prix mo-
dérés, tout ce qui se rattache à cette
partie de la toilette des dames.

DEUX MAISONS

A LOUER PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean,

L'une rue du Puits Neuf, l'autre
rue de la Mairie.

S'adresser à M. JUCHAULT, rue
d'Orléans. (199)

A CEDER

DE SUITE.

UN MAGASIN DE TAPISSIER MARCHAND DE MEUBLES.

Ayant une des meilleures clientelles
de la ville.

On resterait quelque temps avec
l'acquéreur, s'il le désirait.

Il y aura toute facilité pour les paie-
ments.

S'adresser à M. DROUARD, rue de la
Tourelle. (453)

ETHEROLÉINE DE CHALMIN

POUR DÉTACHER.

ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Cette nouvelle préparation chimi-
que permet d'enlever soi-même ins-
tamment tous les corps gras, ta-
ches de peinture, suif, huile, beurre,
cambouis, corps résineux, goudron,
bougie, cire à cacheter, résine, ver-
nis, sur toutes espèces de tissus,
tels que velours, soieries, lainages,
gants de peau, sans altérer les
couleurs, même les plus délicates,
sur les gravures et papiers précieux.
Ce nouveau produit est supérieur à
tous les autres liquides à détacher.

Prix du flacon : 1 fr. et 1 fr. 50 c.

Composé par Chalmin, chimiste,
fabriquant à Rouen, rue de l'Hôpi-
tal, 38 et 40. Dépôts chez tous les
merciers et parfumeurs de France;
à Saumur, chez M. BALZEAU, et M.
PISSOT, coiffeurs-parfumeurs. (34)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

PAPIER CHIMIQUE D'HEBERT, admis dans les hôpi-
taux et hospices civils
de Paris depuis 1842, est employé contre la goutte, douleurs, rhumatismes,
névralgies, anévrysmes, palpitations, points de côté, paralysie, coliques, lom-
bago, plaies et blessures, brûlures, cors, œils-de-perdrix, durillons, etc. 2 fr.
et 1 fr. — Dépôt central : pharmacie Hébert, galerie Véro-Dorat, 2, à Paris,
dans toutes les bonnes pharmacies et à Angers chez M. MENIÈRE, ph.; à Sau-
mur, chez M. FRETTE DAMICOURT, pharmacien. (527)